



Mission régionale d'autorité environnementale

Martinique

Compte-rendu et relevé de décision de la réunion du 3 mai 2018 de la MRAe Martinique

Participants :

MRAe : José Nosel, membre associé ; François-Régis Orizet, président

DEAL : Nadine Chevassus, directrice-adjointe ; Mme da Costa Marques , unité Evaluation environnementale ; Joël Figueres, chef de l'unité Evaluation Environnementale

I - Points soumis à délibération de la MRAe

II-1 La MRAe a décidé d'étendre aux avis les possibilités de de délégation actuellement limités aux décisions au cas par cas. La décision correspondante est jointe au présent compte-rendu.

II-2 La MRAe a adopté le projet d'avis ci-joint relatif à l'étude d'impact d'un projet relatif à l'usine SOMES d'embouteillage d'eau de source et de boissons rafraîchissantes sans alcool au Morne Rouge.

II- Points non soumis à délibération

Avis du 16 avril sur l'étude d'impact relative à l'imprimerie Berger Bellepage à Ducos

Il est rendu compte par le président de la MRAe de l'usage faite de sa délégation pour signer cet avis – étant également rappelé que celui-ci avait fait l'objet de plusieurs échanges mails entre l'unité Evaluation Environnementale et les membres de la MRAe.

Prochains dossiers et réunions

Le tableau des dossiers en cours fait ressortir que les prochains dossiers susceptibles d'être soumis à l'avis de la MRAe concernent :

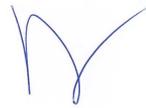
- l'aménagement de la **ZAE de Maupéou** (*instruction cependant suspendue par la DEAL dans l'attente d'éléments complémentaires*),
- le **PLU du Prêcheur** (dossier en cours de transmission à la MRAe),
- la **révision du PLU de Sainte-Luce** (*projet arrêté le 16/3/2018 ; la saisine formelle des personnes publiques associées et de l'Ae ne sont pas faites à ce jour*),
- un **défrichement** liée à un projet de création d'infrastructure para-hôtelière en lien avec le projet de création d'un Espace d'Aménagement Touristique (EAT) aux Anses

d'Arlet porté par la Collectivité Territoriale de la Martinique (*étude d'impact demandée suite à décision préfectorale au cas par cas du 28/01/2017 – le dossier a été transmis pour instruction aux services de la DDAF sans saisine de l'Ae à ce jour*).

Le même tableau fait apparaître une accumulation de dossiers de PLU (*notamment 3 PLU susceptibles d'être arrêtés en mai ou juin, avec transmission possible à l'Ae en juin ou juillet et avis à rendre septembre ou octobre*).

Il est convenu de maintenir la prochaine réunion en visio-conférence du vendredi 8 juin (à 9h30 en heure de Fort-de-France, soit 15h30 en heure de Paris). L'incomplétude du dossier d'aménagement de la ZAE de Maupéou ne devrait pas faire obstacle à l'examen du projet d'avis le concernant qui sera ainsi largement avancé lorsque la production de l'avis sera requise. L'unité Evaluation Environnementale pourrait également proposer une première réflexion amont sur un autre dossier à venir.

Le président de la MRAe



François-Régis Orizet